



ENVIRONNEMENT

Contrat vert et bleu

La Région Île-de-France soutient, dans le cadre d'un contrat pluriannuel, les projets d'investissement des collectivités franciliennes en faveur de la biodiversité, de la renaturation, de l'adaptation au changement climatique, de l'économie circulaire, de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit et de la santé environnementale.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- L'adaptation au changement climatique, la renaturation, la protection de la biodiversité, la promotion des solutions fondées sur la nature...
- La prévention et l'amélioration des performances en matière de gestion des déchets, le développement de l'économie circulaire,
- L'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores et la santé environnementale.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Communes, EPCI, EPT, syndicats de communes ou mixtes

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

- Végétalisation des espaces urbains, espaces verts ouverts au public, restauration des milieux naturels terrestres, aquatiques et humides,
- Réemploi/réparation, zéro plastique (notamment dans la restauration), lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et recyclage matière et organique (collecte et traitement), déchèteries et points de reprise, économie circulaire (y compris pour les chantiers),
- Qualité de l'air dans les bâtiments publics et lutte contre le bruit, projets contribuant à la santé environnementale...

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

- Jusqu'à 50 % des dépenses d'investissement éligibles HT,
- Plafond de l'aide régionale : 500 000 € par contrat,
- Minimum de 10 000 € de subvention par opération,
- Une ou plusieurs opérations par contrat.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

Les collectivités intéressées doivent prendre contact avec les services de la Région en envoyant un mail à l'adresse cvb@iledefrance.fr

Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme : mesdemarches.iledefrance.fr

L'accompagnement technique des projets d'espaces verts est assuré par Île-de-France Nature.

Contact :
cvb@iledefrance.fr